

ASSEMBLÉE NATIONALE

9 avril 2025

APPELANT À LA RÉGULATION DES RÉSEAUX SOCIAUX FACE AUX INGÉRENCES ÉTRANGÈRES - (N° 1159)

Adopté

AMENDEMENT

N ° CE5

présenté par
M. Lhardit, rapporteur

ARTICLE UNIQUE

I. – À l’alinéa 30, substituer au mot :

« aux »

le mot :

« au ».

II. – Au même alinéa, substituer aux mots :

« risquant de conduire à »

les mots :

« présentant un risque de ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Rédactionnel.